

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 24 novembre 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

17 novembre 2023

**DATE de publication de la délibération**

29 novembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrive à 19h15), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 19h35), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; GORON Maxime donne pouvoir à DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney jusqu'à son arrivée ;

**Étaient absents :** DUFEIL Christophe.

**Secrétaire de séance :** SALIS Anaïs, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

**N°241123-14 : Désherbage de la bibliothèque : fixation du prix des ouvrages pour la braderie de livres et magazines déclassés**

Madame Nathalie DELVILLE précise que suite à des désherbages réguliers à la bibliothèque communale, il a été décidé de réaliser une braderie les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 décembre 2023.

Les membres de la Commission « Finances » réunis le 14 novembre 2023, émettent l'avis de fixer les tarifs de vente des ouvrages « désherbés » à 1 € le livre et 0,50 € les 3 revues pour la braderie des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2023, et les braderies à venir.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

- **Déclasser les ouvrages de la bibliothèque « désherbés » dont les listes sont jointes à la présente décision ;**
- **Fixer les tarifs de vente des ouvrages « désherbés » à 1 € le livre et 0,50 € les 3 revues pour la braderie des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2023, et les braderies à venir tant qu'une nouvelle délibération viennent modifier les tarifs ainsi votés.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

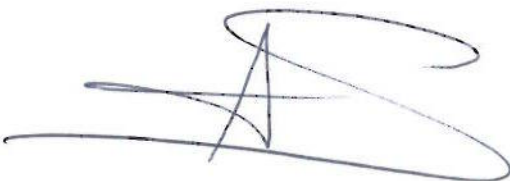
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,  
SALIS Anaïs



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

De sa publication sur le site Internet de la commune le 29 novembre 2023.